

374

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 25 : Constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine dans la parcelle communale reprise au cadastre section AG n° 820 - rue Saint Antoine/boulevard Pasteur

Vu les articles L 323-3 à L 323-9 du Code de l'Energie,

Vu les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique,

Vu le décret n°70-492 du 11 juin 1970 concernant la procédure de déclaration

d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes,

Vu la délibération n°132 en date du 4 octobre 2013,

Vu la convention de servitudes établie entre la Ville de Maubeuge et E.R.D.F datée du 20 décembre 2013,

Vu l'avis favorable de la « Commission urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement », qui s'est réunie le 19 octobre 2015,

Considérant qu'afin de leurs intérêts respectifs, dans le cadre de la création d'une servitude de passage souterrain dans la parcelle communale AG n° 820 destinée à alimenter en basse tension le « Boulodrome » allée Géo André, la Ville et la Société E.R.D.F. ont signé la convention de servitudes susvisée.

Que ladite convention et la délibération ci-dessus citées prévoient qu'elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maîtres LEMAIRE et FALQUE, Notaires à Carvin.

Que les travaux entrant dans le cadre de la construction d'un bâtiment communal, aucune indemnité par mètre d'emprunt ne sera réclamée ; les frais, droits et honoraires seront supportés par ERDF.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude établi, par Maître Jean-Yves LEMAIRE, Notaire à CARVIN (Pas-de-Calais) au profit de la Société E.R.D.F. et ayant pour objet la parcelle AG 820.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude établi, par Maître Jean-Yves LEMAIRE, Notaire à CARVIN (Pas-de-Calais) au profit de la Société E.R.D.F. et ayant pour objet la parcelle AG 820 sise rue Saint Antoine/boulevard Pasteur.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY